



Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Châtenay-Malabry

INFORMATIONS UTILES ET MODALITES D'INSCRIPTION

Année scolaire 2020/2021

En pratique

Pour procéder à une inscription en ligne, veuillez suivre la démarche suivante qui s'effectue **en 2 temps**:

1^{er} temps : Préinscription : Vous devez remplir le formulaire en ligne dans l'onglet « pré-inscription ». Vous recevrez alors le mail de confirmation suivant à l'adresse renseignée.

« Votre demande de préinscription a bien été prise en compte. Voici **vos identifiants**. Ils vous permettront de vous connecter à nouveau pour une autre préinscription (si autre enfant).

2eme temps : Connexion avec les identifiants.

- une fois sur la page d'accueil, cliquez sur "Nouvel élève", "préinscription", qui se trouvent sur le bandeau des fonctionnalités à gauche.
- dans le formulaire qui s'affiche, remplissez et au besoin rectifiez les informations signalétiques
- dans la partie inférieure du formulaire, précisez de manière synthétique et en style télégraphique :
- l'inscription éventuelle de l'élève ou d'autres membres du foyer dans un autre conservatoire du territoire Vallée Sud – Grand Paris
- enregistrez ou soumettez votre demande
- -si plusieurs élèves étaient inscrits, faites de même pour chacun d'eux en le sélectionnant préalablement dans la liste
- cliquez dans la marge gauche sur [documents] et déposez les pièces obligatoires à joindre au dossier (voir liste ci-dessous) au format PDF ainsi qu'une photo de chaque élève au format JPEG en ayant préalablement nommé le fichier avec le nom et prénom de l'élève.

Une fois cette étape validée, vous recevrez le mail suivant :

« Vous avez déposé en ligne une demande d'inscription au sein de notre établissement.

L'inscription concerne la(les) discipline(s) suivante. Votre demande a bien été prise en compte, et va être étudiée par la direction. Les affectations définitives seront communiquées mi-juillet 2020.

Période d'inscription

La période d'inscription pour l'année scolaire 2020/2021 est prévue du 15 juin au 30 juin 2020 inclus.

Pièces à fournir

Pour nous permettre de traiter votre demande d'inscription, il est important de déposer en ligne une copie des documents suivants :

	Initiation/ Eveil	Cursus complets Cycles 1, 2 et 3	Parcours personnalisés	Activités spécifiques	Activités d'ensemble
Justificatif de domicile pour les habitants du territoire Vallée Sud-Grand Paris*	X	X	X	X	X
Photocopie d'une attestation CAF de paiement et de quotient familial	X	X	X		
Photocopie des 4 pages de l'avis d'imposition 2019	X	X	X		
Certificat médical pour l'année scolaire 2020/2021	X pour l'éveil corporel	X pour la danse	X pour l'atelier chorégraphique		
Certificat médical pour l'année scolaire 2020/2021	X pour l'éveil corporel	X pour la danse	X pour l'atelier chorégraphique		
Formulaire Modalités de paiement Complété et signé	X	X	X	X	X

* Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff, Sceaux

Eveil Musique, Eveil musique et danse

Des cours d'éveil à la musique ou d'éveil musique et danse sont proposés aux enfants qui seront scolarisés en grande section de maternelle en septembre 2020. Il dure 45 min. Le cours d'éveil musical et corporel propose un éveil à la musique et à la danse en présence de 2 professeurs.

A l'issue de l'année d'Eveil, les élèves souhaitant poursuivre leur scolarité au Conservatoire doivent faire un choix entre un cursus musique ou un cursus danse. Ils peuvent également s'inscrire uniquement en chorale.

Les cursus

Le cursus s'organise en cycles :

- le Cycle 1
- le Cycle 2
- le Cycle 3

Cursus musique

Un cursus musique comprend 3 disciplines obligatoires :

- Un cours individuel d'instrument,

- Un cours de formation musicale,
- Un cours de pratique collective.

Le temps de cours dans chaque discipline dépend du niveau de l'élève. Par exemple, le temps de cours total d'un élève qui débute un cursus musique est de 2h00 (soit 30 min en instrument + 45 min en formation musicale + 45 min de chorale).

Formation musicale

Les professeurs se réuniront la première semaine de juillet pour procéder à l'affectation des élèves en cours de formation musicale. Ils disposeront des informations concernant les impossibilités que vous avez signalées lors de votre réinscription en ligne et tâcheront d'en tenir compte. L'affectation en formation musicale vous sera indiquée par mail en juillet 2020 avec les jours et horaires de cours des élèves.

Disciplines collectives

Les élèves inscrits en 1ère et 2ème année de formation musicale ont pour discipline collective le chant choral.

En milieu de Cycle 1, une pratique collective instrumentale devient obligatoire. Les élèves sont affectés dans les différents orchestres ou pratiques collectives en fonction de leur niveau et à l'issue des réunions de départements.

Inscription nouvelle en instrument

Les élèves qui ne pratiquent aucun instrument et qui demandent une discipline instrumentale, se verront informés de leur intégration par courrier en juillet.

Listes d'attente en instrument

En cas d'indisponibilité dans une discipline instrumentale, des listes d'attente seront constituées en vue d'une affectation éventuelle en cours d'année. **Il est conseillé aux familles de formuler deux vœux d'instruments.** Ces listes d'attente ne sont pas reconduites d'une année sur l'autre mais sont traitées jusqu'à la fin du mois d'avril.

Le Conservatoire intègre les élèves dans les classes d'instrument en fonction des places disponibles avec une priorité donnée :

- Aux élèves admis en classes à horaires aménagés musique au Collège Brossolette,
- Aux élèves du conservatoire qui demandent un changement d'instrument
- Aux élèves du conservatoire inscrits en éveil 2

Les critères qui sont ensuite considérés sont :

- La poursuite d'une pratique instrumentale suite à un déménagement,
- La date de dépôt du dossier d'inscription au Conservatoire,

Cursus danse

Un cursus danse comprend :

- Les cours de danse,
- Un cours de musicalité du mouvement (Formation Musicale Danseur) (obligatoire à partir de la première année de premier cycle et jusqu'en 3ème année du Cycle 2),
- Les séances d'ateliers ou masterclasses programmées ponctuellement au cours de l'année (plus particulièrement pour les élèves de Cycle 2 et 3).

Inscription nouvelle en danse

L'admission d'un nouvel élève en danse classique est conditionnée :

- par le nombre de places disponibles dans les cours,
- par la disponibilité des élèves

Formation musicale danseur

Le cursus danse comprend un cours de musicalité du mouvement à partir de la première année de premier cycle et jusqu'en 3ème année du Cycle 2. Ce cours est obligatoire.

Parcours personnalisés

A partir de la fin du Cycle 2, les élèves n'étant pas en mesure de poursuivre un cursus complet ont la possibilité de suivre un parcours personnalisé. En musique, la pratique collective peut être assortie d'un soutien instrumental.

En danse, un parcours personnalisé est également envisageable à partir de la fin du cycle 2.

Prêt d'instrument

Les élèves débutants pourront bénéficier de prêt d'instruments auprès du Conservatoire. Ces locations seront limitées à une année, non renouvelable.